

Pour le droit de vote de tous les résidents du Luxembourg

Contexte et arguments

Le contexte

La position de la plateforme

Arguments POUR le droit de vote ... et pourquoi ils sont pertinents

Arguments CONTRE le droit de vote ... et pourquoi ils ne tiennent pas

Les « vraies » raisons de la réticence ... des leçons pour la campagne

Le contexte

Le débat sur le droit de vote (DV)¹ pour tous les résidents n'est ni nouveau, ni confiné au Luxembourg. Dans notre pays, il a été lancé dès 1981 par l'ASTI, dont c'était une des raisons de sa création. À travers le monde, ce débat a eu lieu dans de nombreux pays au fil des dernières décennies, tout en étant particulièrement intense dans des pays soumis à une forte immigration. Dans l'Union Européenne - une construction politique inédite dans l'histoire - le débat sur la question a donné lieu à la **création d'une citoyenneté européenne**² qui s'est ajoutée à la citoyenneté nationale et qui a relativisé le concept même de « **l'étranger** » à l'échelle de l'Union.

Mais la situation est très particulière au Luxembourg où plus de 44% de la population résidente est de nationalité étrangère et ne peut actuellement pas participer aux élections législatives. Ce pourcentage va continuer à croître et le clivage entre le corps électoral et la population résidente risque de se creuser davantage.³ Cette situation peut constituer un danger pour la cohésion sociale et l'avenir de notre pays. En effet, les **résidents non-luxembourgeois** vivant actuellement au Luxembourg ont les mêmes obligations que les ressortissants luxembourgeois, sans jouir des mêmes droits. Nous nous privons aussi d'une participation cruciale à la construction du Luxembourg de demain.

Certains pays (la Nouvelle-Zélande, le Chili, l'Uruguay et l'Equateur) octroient déjà le droit de vote aux élections nationales à leur population étrangère après des durées de séjour différentes.

La position de la plateforme

La plateforme salue l'initiative du Gouvernement de lancer un débat constructif sur la question, dans le cadre de la réforme de la constitution.

Fidèle à sa devise « **vivre, travailler, décider ensemble** » la plateforme a toujours défendu le **droit de vote de résidence** - par opposition au droit de vote lié à la nationalité - lors des précédentes campagnes autour des élections municipales et européennes. Dans le contexte actuel, en vue du référendum prévu - entre autres - sur cette question, la plateforme milite pour le **principe de l'ouverture du droit de vote** à toute la population résidente.

Avec ce plaidoyer, la plateforme cherche à obtenir un **large consensus** dans la société luxembourgeoise autour de ce principe. Elle **se veut fédératrice** des composantes de la société civile qui sont également en faveur de cet élargissement démocratique.

Arguments POUR le droit de vote

Élargir le droit de vote aux étrangers, c'est ...

... satisfaire à une **exigence démocratique**

Le fait que les personnes vivant au Luxembourg de manière prolongée et permanente, payant tous des impôts, scolarisant leurs enfants au Luxembourg, façonnant la vie de la cité, et contribuant substantiellement au succès de notre pays, ne puissent pas participer aux décisions politiques, semble à l'encontre des **principes démocratiques de participation et de légitimité**. Un

¹ Droit de vote 'national' - National Voting Rights.

² Le Traité de Maastricht de 1992: « *Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un [État membre](#)* ». En matière d'élections, un citoyen européen peut voter et être élu aux [élections européennes](#), ainsi que voter et être élu aux [élections communales](#) de l'État membre où il réside (depuis plus de trois mois).

³ Même en assouplissant les procédures de naturalisation.

Plate – forme **Migrations&Intégration**

www.minte.lu

gouvernement élu par l'ensemble de la population ne représenterait-il pas mieux la société luxembourgeoise?

... reconnaître la **situation démographique très particulière** du Luxembourg

En 2014, plus de 44% de la population de notre pays n'avait pas la nationalité luxembourgeoise. Il est quelque peu malaisé dès lors de considérer la Chambre des députés et le Gouvernement comme représentant le peuple dans son ensemble. Or, ce clivage important entre la population résidente et le corps électoral, loin de rester stable ou de se réduire avec le temps, risque de s'accroître. Il est donc plus important que jamais d'agir car, à défaut, le déficit démocratique risque de s'aggraver et la minorité « sans voix » va devenir progressivement la majorité.

... **favoriser l'intégration** et lutter contre le communautarisme

Le droit de vote, en permettant aux résidents étrangers de se sentir reconnus et représentés, favorise l'intégration des étrangers qui vivent au Luxembourg. Leur refuser ce droit les empêche au contraire de participer sur le plan politique national. Cela peut contribuer à un repli communautaire, mais aussi à faire naître d'autres formes de revendications, souvent plus fortes et communautaristes. L'effort d'intégration est une démarche réciproque des personnes accueillies et de la société d'accueil.

... rendre la société plus **dynamique**, et positionner le Luxembourg comme **précurseur en Europe**

L'ouverture du DV à tous, loin d'être une concession faite aux étrangers et qui « *affaiblirait* » la société luxembourgeoise, est en fait un gage pour une société plus dynamique. Inviter tous les citoyens à participer aux débats qui touchent tous les résidents du pays permet de bénéficier d'un apport plus large d'opinions, de créativité et de compétences. Il permet aussi de donner lieu à une mixité sociale plus grande et plus représentative, notamment de la population active constituant le corps électoral ; et donc de trouver plus facilement des réponses aux défis auxquels notre pays doit faire face aujourd'hui comme demain.

Étant le pays européen avec la plus forte proportion de résidents étrangers, le Luxembourg se doit de montrer la voie à suivre à d'autres pays de l'UE. Le Luxembourg, perçu par beaucoup simplement comme place financière, se positionnerait ainsi aussi comme un modèle d'intégration politique et sociale en Europe.

... reconnaître que l'étranger n'est **pas si étranger** que cela, et que la distinction nationaux / étrangers est finalement assez artificielle

En 2014, 86,13% des étrangers résidant dans notre pays sont des ressortissants d'un autre pays membre de l'Union Européenne. Ils peuvent déjà voter et se porter candidat pour le Parlement européen et pour certaines fonctions aux élections communales. Ils sont - comme les ressortissants luxembourgeois - citoyens européens. Qu'est-ce qui distingue réellement ces étrangers des résidents de nationalité luxembourgeoise, si ce n'est qu'ils n'ont pas le passeport luxembourgeois?

Arguments CONTRE le droit de vote ...

... et pourquoi ils ne tiennent pas

Il y a quatre types d'arguments avancés. D'abord ceux qui se réfèrent à la souveraineté nationale.

Il y a ensuite ceux qui insistent sur l'aspect d'identité culturelle et voient dans l'octroi trop « généreux » du DV un frein à l'intégration.

Il y a aussi ceux qui mettent en avant le danger d'une déstabilisation du paysage politique.

Plate – forme **Migrations&Intégration**

www.minte.lu

Et finalement, des arguments basés sur un prétendu manque d'intérêt des étrangers.

Souveraineté nationale: le DV doit être réservé à ceux qui ont la nationalité luxembourgeoise. Pour voter, il faut acquérir la nationalité.

Pour certains, il suffirait d'octroyer plus généreusement la nationalité luxembourgeoise aux résidents qui le souhaiteraient. Or ceci ne résout pas le problème.

- Premièrement, il y a toujours des pays qui refusent la double nationalité. Leurs ressortissants résidant au Luxembourg n'auraient donc pas le choix et devraient se décider pour l'une ou l'autre.
- Ensuite, acquérir la nationalité ou le DV ne relève pas de la même démarche. Acquérir une nationalité relève davantage de l'émotionnel, de l'identification à une histoire, à une culture, à des valeurs communes ; le droit de vote, lui, est **un acte civique** où la personne exprime sa confiance par le vote aux personnes/partis politiques qui lui semblent proposer les meilleures solutions aux problèmes et défis qu'il identifie dans sa vie au Luxembourg.
- Il y a aussi le cas d'un nombre croissant de résidents (notamment originaires d'un autre pays membre de l'UE) qui vivent dans notre pays pour des raisons professionnelles pendant de longues années, mais pas toute leur vie. Ils aimeraient pouvoir influencer les décisions politiques qui régulent leur vie de tous les jours, sans pour autant vouloir devenir des ressortissants luxembourgeois. Doit-on continuer à les exclure de la participation à la vie démocratique du Luxembourg? Est-ce que, par exemple, un Européen qui bénéficie et utilise son droit de libre circulation - en passant des périodes de sa vie dans différents pays - doit changer plusieurs fois de nationalité pour pouvoir participer aux décisions politiques?

Identité culturelle: le DV exige une identification aux valeurs luxembourgeoises, y compris à la langue.

Cette catégorie d'arguments part de trois hypothèses erronées.

L'une consiste à croire qu'il y a une identité luxembourgeoise bien définie presque immuable dans le temps.

La deuxième prétend que tous les détenteurs d'un passeport luxembourgeois se reconnaissent dans cette identité « unique » et en connaissent tous les rouages.

La dernière postule que la seule manière de s'intégrer véritablement est la naturalisation.

Or **l'identité luxembourgeoise** est bien plus complexe que ce que ces personnes veulent nous le faire croire. Nous sommes loin des temps où, encerclés par des puissances hégémoniques, nous pouvions nous définir justement par la devise « *Mir wëlle bleiwe wat mir sinn* ». L'identité de notre pays - et d'ailleurs sa richesse - c'est aujourd'hui sa diversité et sa capacité à s'adapter continuellement aux changements en Europe et dans le monde grâce aux compétences acquises par sa multiculturalité.

Compte-tenu de l'histoire socio-économique luxembourgeoise, la question peut être posée des Luxembourgeois qui n'auraient pas un arrière-fond migratoire. Une grande partie des Luxembourgeois d'aujourd'hui sont, dans l'essence, les immigrés d'hier. L'identité luxembourgeoise est donc multiple car elle s'est enrichie des différentes communautés qui sont venues la composer.

Pour ce qui est de la langue, il est indéniable que **la langue luxembourgeoise** est progressivement devenue un des éléments essentiels de ce que certains appellent l'identité luxembourgeoise. Il est vrai aussi que les débats politiques se font essentiellement en luxembourgeois, que ce soit au niveau de la Chambre des Députés (le recours à la langue luxembourgeoise n'y est apparu systématiquement que depuis la fin des années 80) ou au sein des partis politiques. De là à faire de la

maîtrise du luxembourgeois une exigence pour la participation d'un résident à la vie politique du pays paraît exagéré et irréaliste. C'est aujourd'hui plutôt le multilinguisme qui caractérise la société luxembourgeoise.

Déstabilisation du paysage politique: l'ouverture du DV favoriserait le communautarisme et les extrêmes.

Cet argument semble peu crédible. Il se base sur une vue plutôt simpliste de la population tant nationale qu'étrangère. C'est comme si tous les Luxembourgeois d'une part, et les non-nationaux d'autre part, avaient - chacun de leur côté - des intérêts similaires et communs. Le corps électoral n'est pas un tout, mais se compose de nombreux courants et expressions politiques, et ceci aussi bien chez les Luxembourgeois que chez les étrangers. En réalité, les études montrent que les votes des personnes étrangères sont bien plus le reflet de leur classe sociale, à l'instar des nationaux. Ce qui réunit par contre tous les résidents - Luxembourgeois et non-Luxembourgeois - c'est la volonté de s'engager pour un avenir prospère, garantissant la paix sociale, les emplois, le futur de sa famille et le bien-être dans le pays. Par ailleurs, force est de constater que ni l'introduction du droit de vote au niveau communal, ni son attribution au niveau européen n'ont donné lieu à une quelconque déstabilisation.

Manque d'intérêt des étrangers: les étrangers ne sont pas intéressés par le DV.

Il est vrai que seuls 17% des étrangers qui auraient eu la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales lors des dernières municipales (12% pour les Européennes) ont finalement fait la démarche. Il y a plusieurs raisons qui expliquent ce faible taux de participation: l'importance moindre perçue des élections communales par rapport à un scrutin législatif, la lourdeur du système d'inscription sur les listes, une campagne qui manquait de vigueur, une échéance quant au délai d'inscription précédent le vrai lancement de cette campagne, une certaine « timidité » des étrangers face à ce nouveau droit, et finalement la barrière de la langue, sans oublier une certaine retenue dont ont fait preuve les partis et forces politiques pour s'ouvrir à tous les niveaux à la participation effective des nouveaux électeurs potentiels.

Aujourd'hui, l'élargissement du DV des étrangers serait revenir à l'essence même du suffrage universel, à savoir le droit de vote de l'ensemble des citoyens.

Les « vraies » raisons de la réticence - des leçons pour la campagne!

Mais alors, s'il y a autant d'arguments POUR le DV pour tous, et que les arguments CONTRE peuvent tous être réfutés, comment se fait-il que la réticence à cet élargissement du DV soit encore forte?

Il y a trois réponses:

- ❖ D'une part, il y a la **peur**, la peur des étrangers qui pourraient - en participant à la vie politique nationale - contribuer à la disparition de « l'identité luxembourgeoise » y compris de la langue luxembourgeoise.
- ❖ D'autre part, il y a volonté de **protéger et réserver le pouvoir politique** aux seuls nationaux.
- ❖ Finalement, il y a l'opinion très largement répandue que les personnes intéressées à voter n'auraient qu'à **se faire naturaliser**.

Plate – forme **Migrations&Intégration**

www.minte.lu

La campagne pour le DV pour tous devra tenir compte de ces trois motivations / réticences / réserves profondément ancrées chez beaucoup de personnes. Il faudra sensibiliser et convaincre les citoyens:

- Que les peurs sont injustifiées, notamment parce que l'identité nationale est l'expression d'une évolution permanente, et que cette ouverture - loin d'appauvrir l'identité luxembourgeoise - la renforcerait. D'ailleurs, vu de l'extérieur (par exemple par les agents économiques) le caractère international et le multilinguisme du pays font déjà partie de son identité.
- Que la protection exclusive des intérêts d'une partie de la population, même si elle procure peut-être des avantages à court terme, nuit à tout le monde - y compris aux nationaux - à plus long terme; comme tout protectionnisme d'ailleurs. Que c'est l'inclusion de toutes les « forces vives » du pays qui garantira à terme le bien-être et le vivre ensemble harmonieux de toutes les fractions de la population.
- Que l'octroi - même plus « généreux » - de la nationalité ne pourra pas à lui seul combler le déficit démocratique de notre société. D'un côté, l'immigration au Luxembourg reste très élevée avec une population nationale vieillissante. De l'autre côté, contrairement au droit de vote, l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise ne représente pas nécessairement un grand intérêt pour les ressortissants d'un autre pays membre de l'Union résidant au Luxembourg (ils représentent à eux seuls près de 90% des étrangers). En effet, quelle est la valeur ajoutée d'une nationalité particulière dans une Europe de plus en plus intégrée politiquement?